



Piégeage de printemps du frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina* Protocole 2017

L'étude de l'effet du piégeage de printemps sur les populations de frelon à pattes jaunes repose sur un système collaboratif de collecte de données qui implique, au niveau local, un réseau de **piégeurs bénévoles**. Les piégeurs bénévoles sont responsables de la mise en place des dispositifs de piégeage et de la collecte des données sur le terrain. Les données doivent être transmises régulièrement aux coordinateurs/animateurs départementaux qui assurent, si nécessaire, une mission de conseil et d'assistance auprès des piégeurs.

Cette fiche synthétique indique aux piégeurs la démarche à suivre pour mettre en place les actions de piégeage. Elle rassemble les recommandations nécessaires à (1) la mise en place et aux relevés des pièges et (2) la saisie des données sur les formulaires.

L'ITSAP-Institut de l'abeille met à disposition des piégeurs une feuille de notation imprimable (accompagnée d'une notice d'utilisation) qui permettra de relever les résultats de piégeage. Pour vous procurer les documents, contacter votre animateur local. La fiche papier servira de support pour faire par la suite la saisie des résultats sur le formulaire en ligne ou pourra être transmise directement à l'animateur local au terme de la campagne de piégeage 2017.

Dispositif de piégeage

Recommandation : les femelles fondatrices de frelon à pattes jaunes sont capturées à l'aide de pièges dont l'entrée est en forme d'entonnoir orienté vers l'intérieur (type piège bouteille, cloche/dôme, Véto-pharma®) et d'appâts sucrés. Il convient de privilégier des pièges sélectifs vis-à-vis des insectes non-cible :

- les bouteilles percées de trous facilitant la sortie des insectes de taille inférieure à celle du frelon à pattes jaunes (pour exemple : piège ESAT-ALPHA fourni par l'ITSAP- Institut de l'abeille).
- les appâts sucrés seront additionnés d'alcool, élément répulsif pour les abeilles (ex : « une bière brune Pelforth®, une cuillère à soupe de sirop de fraise Teisseire® et une de Picon® » ; « 1/3 bière brune Pelforth®, 1/3 de vin blanc et 1/3 de sirop de fraise Teisseire® »).

Comment noter ? Le modèle précis des pièges et les recettes d'appât employés sont à renseigner au cas par cas au niveau des cases **type(s) de piège(s)** et **recette(s) de l'appât**.

Afin d'homogénéiser la procédure de piégeage, nous vous conseillons d'employer la combinaison suivante :

- piège bouteille de type ESAT-ALPHA fourni par l'ITSAP- Institut de l'abeille
- « une bière brune Pelforth®, une cuillère à soupe de sirop de fraise Teisseire® et une de Picon® » ou appât commercial Véto-pharma®

Si vous employez un autre dispositif, c'est-à-dire un dispositif que vous possédez déjà ou que vous avez l'habitude d'employer, merci de bien le spécifier sur la feuille de notation.

Localisation du ou des piège(s)

Recommandation : il est préférable de placer les pièges à 50 cm du sol à proximité d'arbres à fleurs, de parterres de fleurs, de composteurs, près d'anciens nids, de ruches ou de matériel apicole.

Comment noter ? Noter le **nombre de pièges** dont vous disposez sur le site de piégeage. Afin de localiser précisément le site de piégeage, veillez à renseigner les coordonnées **Longitude (X)** et **Latitude (Y)** en degrés décimaux (ex : Latitude = 46.479776232183966 et Longitude = 6.103207826581638) ou à défaut une **Adresse postale complète et précise**.

Les coordonnées X et Y peuvent être obtenues :

- (1) par relevé des coordonnées GPS pour les personnes qui en possèdent un. Les coordonnées GPS peuvent être converties ensuite en degrés décimaux via le site de conversion en ligne <http://www.coordonnees-gps.fr/conversion-coordonnees-gps>
- (2) le site internet Google Maps (<https://www.google.fr/maps>). Une fois sur la carte, un clic droit sur le point d'emplacement du piège ouvrira une fenêtre dont la dernière ligne correspond aux coordonnées X et Y en degrés décimaux.

IMPORTANT : Pour les piégeurs bénévoles ne possédant ni GPS ni accès à internet, l'animateur local se chargera de la saisie des coordonnées GPS du site de piégeage.

Période de piégeage

Recommandation : le piégeage des fondatrices est recommandé de **février** à **mai** (selon les conditions climatiques locales). Le piégeage devrait débuter avant l'apparition des premières fondatrices et devrait cesser dès que la capture des frelons d'Europe (*Vespa crabro*) dépasse celle des frelons à pattes jaunes. Merci d'indiquer dans la rubrique « remarque » vos observations sur l'apparition des premiers frelons d'Europe dans vos pièges.

Comment noter ? Noter la **date d'installation de votre ou vos piège(s)** puis par la suite **les dates de chacun de vos relevés**. Les dates sont à noter au format **jj/mm/aaaa**.

Relevé du ou des piège(s) et comptage des frelons

Recommandation : les comptages sont rythmés par le changement des appâts qu'il convient d'effectuer une fois par semaine pour une efficacité optimum du piégeage. En effet, l'attractivité des appâts sucrés peut diminuer au-delà d'une semaine, mais surtout la dégradation des insectes capturés peut compliquer l'identification et le dénombrement des frelons à pattes jaunes.

Notation : **il est indispensable de noter le nombre de frelons piégés à chaque changement d'appât**. Il convient de réaliser un comptage exhaustif du **nombre de frelons à pattes jaunes** en les distinguant d'abord des frelons d'Europe puis en distinguant, par leur taille, les **fondatrices (> 20 mm)** des **ouvrières (< 16 mm)**. Leur **nombre exact** doit être indiqué dans les colonnes correspondantes.

S'il n'y a pas d'individu dans le piège noter 0.

Remarque : si vous possédez plusieurs pièges sur votre site de piégeage, faites la somme des fondatrices présentes dans l'ensemble de vos pièges (idem pour les ouvrières).

Pour vous aider dans cette tâche, vous pouvez vous référer à :

- la *Fiche d'aide à l'identification du frelon asiatique du MNHN* pour l'identification de l'espèce. Cette fiche vous est fournie avec les documents explicatifs de participation à l'étude ou directement accessible sur <http://frelonasiatique.mnhn.fr/fiches2>

En cas de doute, les piégeurs bénévoles peuvent s'adresser à l'animateur local qui se chargera de la validation des identifications.

- des dessins à taille réelle en fin de document pour la distinction entre fondatrices et ouvrières selon leur taille.

Rubrique « Remarque »

Cette rubrique est destinée à la saisie d'informations concernant des déviations au protocole ou à des observations particulières, comme par exemple des recommandations qui n'auraient pas pu être suivies, des difficultés à dénombrer du fait de la détérioration des insectes ou l'arrivée des premiers frelons d'Europe dans les pièges.

Transmission des données

La qualité de notre étude repose sur une transmission régulière des données de terrain et une communication efficace entre les piégeurs bénévoles et l'animateur local.

Nous vous rappelons donc que :

- les données collectées sur le terrain par les bénévoles doivent être saisies en ligne dès que possible, de préférence à chaque changement d'appât. De cette manière, la perte de données sera limitée et leur qualité pourra être suivie et contrôlée en temps réel par l'animateur local.
- les piégeurs bénévoles qui ne possèderaient pas d'accès à internet peuvent transmettre directement leur fiche de terrain à l'animateur local qui se chargera de la saisie des données.
- vous pouvez informer toutes personnes qui fait du piégeage, à votre connaissance, de l'existence du réseau afin de les intégrer à l'étude et qu'elles puissent faire remonter leurs données à l'animateur local.
- **merci de continuer à transmettre vos résultats de piégeage à l'animateur local tant que vous piégez, même si cela dépasse la période recommandée dans ce protocole.**

Structures animatrices locales :

Morbihan



Vendée



Pyrénées-Atlantiques



Information complémentaire pour la campagne de piégeage 2017 :

Une estimation de la sélectivité des pièges pourrait être réalisée avec votre participation. Si vous êtes intéressé par ce type d'étude, veuillez contacter votre animateur local qui transmettra vos coordonnées à Quentin Rome du MNHN. Celui-ci reviendra vers vous pour vous transmettre les informations nécessaires quant à la procédure à suivre.



Fondatrice (20 à 32 mm)



Première génération d'ouvrière
(14 à 16 mm)